association intercommunale scolaire de l'esplanade

Begnins - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchissy - Saint-George - Vich

Comité de Direction case postale 24 1268 Begnins Tél. 078 888 20 18 secretariat@aise-vd.ch

Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) Conseil Intercommunal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISE DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2014 A LA SALLE MONT-BLANC DE LE VAUD

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h06. Il salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Le Vaud pour son accueil et annonce que cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- 1. Appel.
- 2. Assermentations.
- 3. Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2014.
- 4. Communications du bureau.
- 5. Communications du Comité de Direction.
- 6. Préavis du Comité de Direction sur l'harmonisation des cantines— Préavis N° 005/2014.
- 7. Préavis du Comité de Direction sur le budget 2015 de l'AISE-Préavis N° 006/2014.
- 8. Election d'un nouveau membre suppléant à la commission des constructions scolaires.
- 9. Divers et propositions individuelles.

Point 1 Appel: 17 présents et 6 excusés (20 présents après assermentations).

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 Assermentations

Le Président procède à trois assermentations :

Monsieur Edgar Cretegny, nouveau membre pour la Commune de Le Vaud, en suite à la démission de Monsieur Denis Poisat (Pièce 114).

Madame Karin Pasche, nouveau membre pour la Commune de Begnins, en suite à la démission de Madame Céline Jaquinet Fossati (Pièce 115).

Monsieur Alain Domenig, nouveau membre pour la Commune de Saint-George, en suite à la démission de Madame Brigitte Longerich.

Madame Karin Pasche, Messieurs Edgar Cretegny et Alain Domenig entrent en fonction immédiatement sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3 Pièce 116 Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2014

Madame Landeiro souhaite modifier en page N°3, point N°5, le paragraphe N°2 de la manière suivante: Le Président fait remarquer la suppression de la liste des compétences supplémentaires et demande pourquoi ? (Mme Landeiro annonce que la liste des activités n'existe pas).

Cette modification enregistrée, le procès-verbal est accepté à la majorité moins quatre abstentions tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du bureau

Pas de communications.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Monsieur Martin Bryner est excusé.

Madame Claudine Vanat-Gachet, Présidente

En page N°6 & 7 du préavis N° 05/2014 il faut prendre en considération la modification d'un calcul. En effet, la différence à charge de l'AISE passe à CHF 150'890.00. La Commission de Gestion et des Finances rappelle que la modification du total à la charge de l'AISE n'a pas d'incidence sur le reste du préavis.

Les conseillers doivent se prononcer sur deux points :

- 1. Le principe de solidarité entre Communes.
- 2. L'uniformisation du tarif par tranche d'âge.

L'harmonisation des cantines est amenée à évoluer mais il n'est pas normal aujourd'hui que les Communes prennent en charge tous les frais inhérents aux cantines qu'elles mettent à disposition. Toutes les Communes doivent dès lors être solidaires.

Grâce à cette harmonisation, tous les élèves (selon leur âge) mangeront à la cantine pour le même prix quel que soit leur lieu de scolarisation.

Monsieur Laurent Vukasovic

Le CoDir, la Commune de Begnins et la Préfecture ont participé à une médiation afin de régler le problème rencontré pour fixer le loyer des nouveaux locaux construits à Begnins. Une proposition devrait être présentée au Conseil Intercommunal début 2015.

Le CoDir a prolongé d'un mois le contrat de travail de Madame Isabelle Schweizer (boursière) afin de pouvoir lui apporter le soutien et la formation nécessaire au poste.

Point 6 Préavis du Comité de Direction sur l'harmonisation des cantines-Préavis n° 005/2014.

- Pièce 117 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 005/2014 par Madame Claudine Vanat-Gachet

 Le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 005/2014 tel que présenté ainsi que son mode de financement.
- Pièce 118 <u>Lecture du rapport majoritaire de la Commission ad 'hoc sur le préavis nº 005/2014 par Monsieur Michel Peytregnet</u> qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis n°005/2014 sur l'harmonisation des cantines.
- Pièce 119 Lecture du rapport minoritaire de la Commission ad 'hoc sur le préavis n° 005/2014 par Monsieur Alexandre Rastello qui propose au Conseil intercommunal de reporter le préavis N°005/2014 sur l'harmonisation des cantines pour étude de création d'une entité scolaire d'accueil de jour tenant compte des demandes des parents sur les tranches d'accueil du matin, de midi et de l'après-midi sur le principe d'un réseau subventionné par la FAJE ou par le biais d'un réseau existant.
- Pièce 120 <u>Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis nº 005/2014 par Madame Etienne Bovy</u> qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis n°005/2014 sur l'harmonisation des cantines.

Discussions et remarques :

Pièce 121 <u>Amendement Didier Lohri sur le préavis nº 005/2014.</u>

Le Président donne lecture des amendements proposés.

Madame Vanat Gachet répond aux différentes questions du rapport de minorité de Monsieur Alexandre Rastello.

- 1. La problématique de l'introduction d'HarmoS et de la mise en place de la LEO n'a rien à voir avec ce préavis. Des Conseillers ont demandé au CoDir d'étudier l'harmonisation de toutes les cantines. Le résultat de cette étude est présenté ce jour sous la forme d'un préavis.
- 2. Les autorisations sont délivrées par l'OAJE (office d'accueil de jour des enfants) pour les structures d'accueil de type « UAPE » ou « CAPS ». Ces autorisations ne concernent pas les cantines qui sont ouvertes uniquement durant la pause de midi.
- 3. La Direction des écoles a confirmé au CoDir de l'AISE que tous les élèves des Communes possédant une école, pourront rentrer à leur domicile car ils auront une heure et demie de pause à midi.

- 4. La politique tarifaire de l'AISE est basée sur une solidarité intercommunale et sur une uniformité des prix facturés aux parents en fonction de l'âge des enfants. Il n'est pas normal qu'un enfant du même âge ne paie pas le même prix selon la Commune où il est scolarisé.
- 5. La seule UAPE subventionnée par la FAJE est celle de la Commune de Bassins faisant partie du RAB. La « CAPS » de Duillier ne reçoit aucune subvention. Pour pouvoir obtenir les subventions de la FAJE il suffit d'ouvrir deux tranches horaires sur les trois pouvant être proposées aux parents. Tel sera donc toujours le cas de l'UAPE de Bassins qui touchera toujours ses subventions même sans l'horaire de midi.
- 6. La structure de Bassins est la seule cantine primaire où les élèves peuvent pique-niquer. Cette question devra être étudiée car il faudra facturer les frais de garde aux parents d'élèves pique-niqueurs.
- 7. Madame Claudine Vanat-Gachet annonce que, si la Commune de Begnins souhaite ouvrir une cantine pour les élèves de 1H-4H, il faudra trouver de nouveaux locaux car les élèves secondaires ne peuvent pas manger avec les élèves primaires.
- 8. Actuellement, le tarif maximum appliqué est de CHF 15.00. Les frais de repas peuvent être déduits sur la déclaration d'impôts jusqu'à l'âge de 14 ans.

Monsieur Didier Lohri remercie le CoDir pour ces réponses. Il précise que la Commune de Bassins n'accueille pas d'élèves pique-niqueurs à l'Abricroque.

La LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) concerne l'accueil de jour des élèves de 4 à 12 ans. Monsieur Didier Lohri affirme que L'OAJE doit donner une autorisation d'exercer à toutes les cantines scolaires. Il pense que l'harmonisation des cantines augmentera les subventions communales, il rappelle que l'accueil de midi ne doit pas se monter à plus de 28% du prix total d'une journée de garde. Il trouve regrettable de ne pas voir une UAPE s'ouvrir dans chaque village afin de pouvoir toucher les 20% de subvention de la FAJE.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'aujourd'hui l'AISE propose d'harmoniser les cantines et pourquoi pas à l'avenir proposer une harmonisation de toutes les UAPE.

Monsieur Alain Domenig remercie le CoDir pour ce travail d'harmonisation des cantines. Il regrette que les membres du CoDir de l'AISE ne soient jamais venus rencontrer les représentants des Communes membres. Il annonce que les Communes « du haut » souhaitent créer une structure d'accueil parascolaire c'est pourquoi il demande un report du vote au 30 juin 2015.

Monsieur Michel Peytregnet constate que selon les Conseillers de ce Conseil Intercommunal ce n'est jamais le bon moment pour prendre des décisions. Il faut aller de l'avant avec les connaissances que l'on a aujourd'hui, raison pour laquelle il propose de soutenir la proposition du CoDir.

Mme Chantal Landeiro souhaite appuyer le point de la solidarité entre les Communes. Elle annonce que la cantine de Le Vaud coûte environ CHF 25'000.00 à CHF 30'000.00 par année pour 140 élèves. L'année prochaine, la Commune de Le Vaud pourrait accueillir environ 280 élèves de toutes les Communes membres de l'AISE. Elle se demande si c'est vraiment à la Commune de Le Vaud de supporter seule tous ces frais.

Monsieur Didier Lohri souhaite que l'AISE prenne vraiment en considération les besoins réels des parents car certains n'ont pas uniquement besoin de la cantine mais d'un accueil toute la journée.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond que le projet d'harmonisation ne touche pas aux tranches du matin et de l'après-midi mais qu'en effet, les parents recevront deux factures différentes. Le CoDir n'est pas allé rencontrer les Communes car les informations nécessaires à l'élaboration de ce préavis ont pu être obtenues auprès de ses membres.

Madame Chantal Landeiro rappelle que les UAPE coûtent très cher aux Communes. Le CoDir remercie la Commune de Saint-George pour son projet d'ouverture d'une UAPE.

Monsieur Didier Lohri souhaiterait que la Commune de St-George se joigne à la Commune de Bassins si elle ouvre une nouvelle structure.

Monsieur Etienne Bovy pense qu'il est important de permettre aux parents de payer les repas au même prix quel que soit le lieu d'enclassement des élèves. Il serait heureux que l'AISE puisse reprendre la gestion complète de l'accueil parascolaire des Communes membres et pense que le CoDir pourra continuer son travail pour l'étape suivante. Une chose aura déjà été améliorée, celle de l'harmonisation des cantines.

Madame Vanat-Gachet demande à Monsieur Didier Lohri s'il souhaite que l'AISE reprenne son UAPE?

Monsieur Didier Lohri a toujours dit que la Commune de Bassins remettrait son UAPE à l'AISE afin de maîtriser les coûts si nécessaire.

Monsieur Etienne Bovy confirme que le RAT ne s'occupe pas des cantines scolaires.

Le CoDir confirme qu'il maintient le vote du préavis ce soir.

Le Président passe au vote du report du préavis :

Souhaitez-vous reporter ce préavis ? 3 personnes. Souhaitez-vous voter le préavis ? Majorité.

2 personnes se sont abstenues.

Le Président passe au vote du point 1 de l'amendement :

Qui accepte le point 1 de l'amendement : 3 personnes. Qui refuse le point 1 de l'amendement : Majorité.

2 personnes se sont abstenues.

Le Président passe au vote du point deux de l'amendement :

Qui accepte le point 2 de l'amendement : 3 personnes. Qui refuse le point 2 de l'amendement : Majorité.

L'amendement est refusé à la majorité moins 3 non.

Le Président passe au vote du préavis :

Monsieur Luc Mouthon propose le vote à bulletin secret qui est soutenu par 4 personnes. Le vote a donc lieu à bulletin secret.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°005/2014 du 8 septembre 2014 ;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 non d'accepter le préavis N° 005/2014 du Comité de Direction tel que présenté ainsi que son monde de financement.

Point 7 Préavis du Comité de Direction sur le budget 2015 de l'AISE- Préavis n° 006/2014.

Pièce 122 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis nº 006/2014 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet

Après un bref exposé, le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter le budget de l'AISE pour 2015 tel que présenté.

Pièce 123 <u>Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis nº 006/2014 par Madame Antonella Salamin</u> qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis N°006/2014 sur le budget 2015.

<u>Discussions</u> et remarques :

Monsieur Luc Mouthon regrette que le loyer des nouveaux bâtiments de Begnins ne puisse pas être discuté ce soir. Il souhaiterait avoir des explications sur les CHF 600.00 au m2 du nouveau restaurant scolaire de Begnins.

Monsieur Laurent Vukasovic répond que le rez-de-chaussée a été considéré comme du secondaire et cette partie du bâtiment a été affectée au restaurant scolaire. Le Commune de Begnins n'est pas d'accord avec le mode de calcul

proposé par le CoDir et une discussion est en cours. Il confirme que l'enveloppe budgétaire pour l'année 2015 pourrait absorber tous les scénarios.

Monsieur Luc Mouthon compte sur le CoDir et sur la Commune de Begnins pour le respect des statuts, des annexes et des plafonnements.

Monsieur Alexandre Rastello constate que la charge par élève est très élevée.

Monsieur Laurent Vukasovic confirme que c'est une augmentation importante. Cependant, il faut s'attendre à une augmentation d'environ 15% des frais de transports pour l'année 2015 suite à la mise en place des pôles HarmoS (72% des élèves devront être transportés).

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°006/2014 du 8 septembre 2014;
- Entendu les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 2 non d'accepter le budget de l'AISE pour 2015 tel que présenté.

Point 8 Election d'un nouveau membre suppléant (e) à la Commission des constructions scolaires.

Madame Josée Leupin annonce que, pour des raisons personnelles, elle souhaite démissionner de cette commission.

Madame Chantal Binetti et Monsieur Alexandre Rastello sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 9 Divers et propositions individuelles

Pour la prochaine séance, Monsieur Didier Lohri souhaiterait savoir comment sont traités les frais des transports d'un enfant d'un village devant prendre son repas dans un autre village.

Madame Claudine Vanat-Gachet remercie, au nom du Comité de Direction, tous les conseillers pour l'acceptation des deux préavis.

Madame Chantal Landeiro souhaite la bienvenue à tous à Le Vaud et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 22h10

Le Président:

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht